Machine à couper. — 97,733. La machine brevetée par M. Gillebert, (130, rue Lafayette, à Paris), est destinée au coupage des étoffes, des cuirs, etc., superposés sur des fortes épaisseurs. Elle se compose d'un socle en fer au-dessus duquel se meut une sorte de navette également en fer, à pointe ovale d'un bout et concave vers l'autre extrémité. Dans cette pièce sont placées deux roulettes horizontales et entre celles-ci un couteau circulaire. Sur le devant du socle et de chaque côté, deux coulisses maintiennent la navette et la guident dans ses déplacements. Le centre du couteau forme l'axe d'un pignon denté qui engrène avec une roue de même espèce commandée à son tour par un levier à main. Au-dessus de l'ensemble deux pierres à aiguiser dont le réglage s'obtint à l'aide d'une vis, repassent le couteau pendant le travail.

Fil nouveauté. — 97,743. MM. Snœck et Delabarre (représentés par M. Desnos, 13, boulevard Saint-Martin, à Paris), revendiquent un nouveau genre de filature basé sur l'insertion intermittente dans le *boudin* de la carde à laine *continue* de mèches de diverses couleurs, afin d'obtenir des effets particuliers de moucheté, de jaspé ou de chiné. Deux procédés sont indiqués pour l'obtention de ces retors d'une nature spéciale. Ou bien l'alimentation des boudins supplémentaires s'effectue entre le peigne détacheur et le frottoir, ou bien sur le peigneur même.

On conçoit que, dans le premier cas, les effets sont plus tranchés que dans le second, les fibres de nuances diverses se trouvant roulées, mais nullement mélangées par l'appareil de friction. Pour déterminer l'intermittence des couleurs additionnelles, il suffit de donner aux rouleaux d'alimentation une vitesse ralentie par rapport à celles des organes correspondants qui livrent le boudin de fond.

Porte-bobine. 97,749. Dans la fabrication du crochet et du tricot à la main, la matière textile enroulée autour d'une ou de plusieurs bobines suivant que le tissu doit être d'une seule nuance ou présenter des colorations différentes, est placée dans un tiroir ou simplement dans la poche de l'ouvrière ; par suite, le dévidage se fait mal, le déchet est considérable, le transport des bobines est incommode. M. Barthelet, (négociant en coton, 83, rue Bouvreuil, à Rouen), fait breveter un porte-bobine formé d'une tige métallique recourbée des deux bouts à l'angle droit. L'une des extrémités est munie d'un œil dans lequel la broche tourne librement, l'autre se termine par un porte-mousqueton d'où la broche ne peut sortir, parce qu'elle est munie d'une tête de ce côté. Le tout se suspend à la ceinture au moyen d'une agrafe plate.

Bas et chaussettes. — 97,756. Au lieu de fabriquer ces objets comme de coutume, c'est-à-dire avec des talons jusqu'à la naissance du mollet, M. Corpelet, (manufacturier, rue Jeanne-d'Arc, à Troyes), produit au-dessus du talon au moyen d'*augmentations*, une cambrure qui permet de chausser le pied plus commodément et avec plus d'élégance.

Tissus veloutés. — 97,767. Le brevet de M. Holdsworth, (représenté par M. Barrault, 17, boulevard Saint-Martin, à Paris), vise la fabrication des tapis et, en général, des tissus où le velouté résulte du bouclage et et du coupage des fils sur le métier à tisser. Il serait fort difficile d'analyser ici d'une façon complète cette patente qui ne comprend pas moins de 17 pages de descriptions et de 18 calques. En résumé, les perfectionnements principaux portent sur la forme des aiguilles qui servent à produire les boucles, sur le mode de transport des appareils alimentaires guidés sur rails au moyen de chaines sans fin et déplacés dans l'ordre voulu pour réaliser des effets variés de coloris, sur le procédé employé pour l'insertion d'une ou de deux trames chassées simultanément sur le coup de liage des boucles, sur la disposition adoptée afin de garantir ces trames de la poussière et de leur conserver un degré d'humidité convenable.

On lit dans l'*Univers* :

Nous avons annoncé, il y a deux jours, d'après le journal italien l'*Armonia*, que M. le ministre des affaires étrangères avait protesté au nom des intérêts et des droits de la France contre l'application par le gouvernement italien de la nouvelle loi spoliatrice des couvents.

Nous donnions alors cette information sous toute réserve ; nous croyons pouvoir dire aujourd'hui qu'elle est exacte. La note de M. le duc de Broglie, bien que très-réservée, serait suffisamment nette et ferme.

On assure que le gouvernement autrichien a également adressé au cabinet de Victor-Emmanuel une protestation.

Ces protestations n'arrêteront pas aujourd'hui le gouvernement italien ; mais elles auront leur effet dans l'avenir.

Le Pèlerinage de Paray-le-Monial

Paray, 22 juin.

Faut-il revenir encore sur l'admirable journée du 20, reprendre le récit de cette merveilleuse procession aux flambeaux où l'on ne comptait pas moins de 3,000 Gorges, redire l'acte de consécration par lequel tous les pèlerins, qui ce jour-là représentaient vraiment la France, ont scellé en son nom le pacte d'alliance avec Dieu ? Je voudrais vous rendre tout cela, mais je ne puis. Au seul souvenir de ce que j'ai vu, l'émotion me gagne et je me sens incapable de rien ajouter. Il fallait être là, il fallait voir, par exemple, le frémissement qui a couru dans l'assistance pendant le sermon du P. Félix, les sanglots qui ont éclaté quand, venant à parler de l'Alsace et de la Lorraine, l'éloquent orateur a salué ces deux sœurs captives, mais toujours présentes. A ce moment et par une inspiration soudaine, le porte-étendard a soulevé la bannière en deuil de l'Alsace-Lorraine, et l'a inclinée en signe d'hommage pour nos regrets. Il a suffi de ce seul mouvement. C'est alors que le frisson a saisi l'immense foule, que les cris se sont élevés et qu'au milieu des larmes, les mains tendues de tous les pèlerins semblaient vouloir saisir les plis de cette bannière pour y fixer nos cœurs. Je le répète, c'était un spectacle indicible, et maintenant encore, par le souvenir, j'ai peine à m'en détacher.

Hier, journée de paix et de sainte halte, de recueillement et de souvenir. Le chemin de fer a emporté ces innombrables flots de pèlerins, qu'il avait versés la veille et les jours précédents ; il les a emportés, non-seulement retrempés aux sources vives de la foi, mais retrempés aussi dans les saintes joies du bon Dieu : *Haurietis aquas* IN GAUDIO *de fontibus Salvatoris*, Cette prophétie sacrée s'est réalisée à la lettre. Un jour de pèlerinage est cependant aussi un jour de privation et de souffrance : on a souffert dans cette belle journée du 20, mais on ne s'est pas plaint, et finalement on ne s'est rappelé que ses joies. Insuffisance des logements, mais il restait toujours l'église ; manque de sommeil, mais les veilles étaient animées par la prière ; manque de nourriture, mais c'était vendredi ; encombrement partout, mais c'était la foi qui le produisait. Comment se plaindre ?

Quelques pèlerins sont restés jusqu'au soir, pour boire à plus long trait à ces sources de grâces et de joies. Tranquilles et douces heures qu'ils ont passées à se rappeler à se redire les plus touchantes épizodes de la veille, à savourer dans la paix les émotions suaves que la fièvre de l'enthousiasme n'avait pas permis de goûter assez.

Malgré leur petit nombre, les pèlerins attardés ont fait leur procession dans le jardin du monastère comme aux jours des plus grandes foules. Dans ce mois béni, les murs de cet enclos jusqu'ici muet et désert, et visité seulement par le Sauveur ou ses servantes, ne seraient-ils pas comme surpris s'ils cassaient un seul jour de voir défiler de pieux serviteurs, d'entendre le chant des cantiques et d'en répéter les échos ?

Le soir, bénédiction du Très-Saint-Sacrement à la chapelle de la Visitation. Un Père missionnaire de la Salette a parlé. Pendant ce temps, les pèlerins de Vienne arrivaient. On n'en attendait d'abord qu'une cinquantaine, ils sont venus 300. Ce sont les premiers du diocèse de Grenoble, qui doit venir le lendemain demander pardon au Cœur de Jésus, pour tous ces crimes de la France qui ont fait pleurer la sainte Vierge sur la montagne de la Salette.

Ce matin, à l'heure dite, six heures, arrivée des pèlerins de Grenoble. Mgr Paulinier est avec eux. Ils ont cueilli sur leur route toutes sortes d'honneurs, des vivats surtout et des fleurs ; mais aussi dans certaine localité qu'on ne nomme pas, des hourras et des insultes, et je ne sais si ces insultes ne sont pas encore un plus bel hommage que les fleurs ; elle sont la preuve que notre prière n'est pas tout à fait rejetée : *ut inimicos sanctæ ecclesiæ humiliare digneris*. Humiliés du reste sans violence de notre part, nous ne faisons que chanter, prier, nous réjouir ; cela suffit, paraît-il, pour exciter leurs cris, leurs blasphèmes et leur rage. Ce qui les exaspère, c'est que dans cette belle victoire, notre foi ne triomphe qu'avec des armes de paix !

Dans le train des pèlerins, mêlés à cette pieuse foule qui passe ses heures de voyage à réciter le chapelet et chanter des cantiques, il y avait quelques officiers, même des officiers supérieurs de la garnison de Grenoble. Quelque part, sur la route, je ne sais où, on a entendu lancer contre eux des injures qui ne se répètent pas. Hélas ! il y a toujours, comme au temps des apôtres, des hommes qui blasphèment tout ce qu'ils ignorent ; et l'honneur, la bravoure, la prière sont de ces nobles choses que les cœurs avilis ne peuvent pas connaître.

A neuf heures, le train suivant amène une trentaine de soldats de Grenoble, de toutes armes. Sans peur, comme sans ostentation, ils ont traversé la ville, accompagnés d'un prêtre, le P. de Lachau, leur infatigable aumônier, et de deux Frères des écoles chrétiennes. Dans le nombre, il est quelques enfants de troupe, pour la plupart enfants de l'Alsace et de la charité française ; comment, par suite, ne s'attireraient-ils pas non-seulement le respect, mais la sympathie de tous ? A peine arrivés, on les a vus, les plus anciens comme ces enfants, se confesser à *leur père*, comme ils l'appellent, et jusqu'à midi servir des messes et communier.

A onze heures, a lieu la procession de la Fête-Dieu, comme dimanche dernier. Mgr l'évêque de Grenoble porte le très Saint-Sacrement. Les pèlerins se joignent aux habitants pour grossir le cortége et embellir la fête, le cercle des jeunes gens de Grenoble prête ses voix et ses chants, qui alternent avec la musique des pompiers, de nombreuses bannières précèdent le dais ; devant ce bon Sauveur qui, il y a deux siècles, consacrait un coin de ce même sol, par les manifestations de son Cœur, Paray-le-Monial semble justement fier d'étaler quelques-unes des richesses qui lui apporte chaque jour la piété de la France.

A la procession du Saint-Sacrement a succédé dans l'après-midi la procession ordinaire aux différents *endroits des grâces*.

Les bannières de l'Alsace et de la Lorraine, qui depuis dix jours ont suscité tant de respectueuses sympathies et fait couler tant de larmes, figurent encore en tête du défilé. Sont-ce de nouvelles larmes ? Ne sont-ce pas plutôt de nouvelles et chères espérances qu'elles ont provoquées aujourd'hui, quand on les a vues portées par des officiers français, suivies de soldats français, accompagnées d'une députation de l'école de la rue des Postes, anciens élèves du collége de Metz, futurs officiers de notre armée ? En voyant ces bannières en de telles mains, on aurait cru volontiers la Lorraine et l'Alsace recouvrées et à nous comme avant, s'il n'y avait eu là, pour nous rappeler les tristesses de la réalité, un signe de deuil à la hampe, et, nouvelle invention du patriotisme et du souvenir, un crêpe même à la boutonnière de ceux qui portaient ou suivaient ces bannières !

Après la procession le sermon a été donné dans la grande église par Mgr. l'évêque de Grenoble lui-même, en présence de Mgr Léséleuc.

L'*Union*, décrivant le défilé des bannières, note en passant la rencontre des zouaves pontificaux et de la bannière d'Alsace qui fut chaudement acclamé par les soldats de M. de Charette.

Voici venir la bannière du Vœu national ; derrière elle marchent les généraux de Sonis, du Fretté de Montarby, de Charrette suivi de nombreux zouaves, et le hasard amène dans leurs rangs, tout près du Sacré-Cœur, la bannière d'Alsace, dont je vous parlais hier la Providence n'a-t-elle point disposé elle-même ce rapprochement ?

Presque toutes les bannières s'associent dans une même pensée, Pie IX et la France ; on lisait sur quelques-unes des mots ou touchants ou sublimes : « Espoir national ! » la bannière de Pologne, au-dessous du Sacré-Cœur, et au revers « *Clamamus ad te exules !* » Sur la bannière violette de Belleville ce mot « Pardon ! » de la ligue et de la Commune.

A midi, dit encore l'*Union*, M. de Charette a réuni dans les jardins de Mme de Taron pour un frugal repas de vendredi, les généraux qui avaient pris part au pèlerinage et ses anciens compagnons d'armes ; Mme Stone, qui a si vaillamment gagné sa croix de Mentana, avait demandé de prendre place parmi eux : les zouaves se sont empressés d'acquiescer à un vœu si légitime et si sympathique.

A la fin du déjeuner, le général de Charette a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

» Dans les circonstances où nous nous trouvons, en ces lieux qui rappellent tant de souvenirs, en ce jour à jamais mémorable, un seul mot doit être dit, un seul nom prononcé, celui du Sacré-Cœur.

» Il nous rappelle notre passé, il nous rappelle notre foi religieuse, car c'est sous ses insignes que nos ancêtres ont défendu leurs libertés et leurs croyances.

» Il est notre légende, c'est grâce à cet amour du sacrifice, dont le Sacré-Cœur est l'emblème le plus sublime, que nous avons eu le bonheur de répandre notre sang pour notre Dieu, pour son représentant sur la terre, et pour la grande cause de la défense du pays !

» Il est notre drapeau, car c'est lui qui nous a conduits, sinon à la victoire, du moins à l'honneur ; et ce drapeau sacré repose aujourd'hui sur le corps de cette sainte, à qui Jésus a promis que la France, le plus beau royaume après celui du ciel, « *serait régénéré quand son divin cœur serait peint sur ses étendards.* »

Oui, messieurs, le Sacré-Cœur est notre foi et notre espérance ; il est notre principe, il est notre légende, il est notre drapeau.

Nous sommes prêts à nous grouper sous les plis de cet étendard et à le teindre encore de notre sang si l'Eglise, si la France ont un jour besoin de nous.

Ne désespérons pas, car le passé nous répond de l'avenir, et la première pierre est posée sur cette route qui mène à l'honneur par l'honnêteté, ce mot, messieurs, synonyme du nom de Mac-Mahon.

Cœur de Jésus, sauvez la France!

ROUBAIX -- TOURCOING
ET LE NORD DE LA FRANCE

Le conseil de révision pour les jeunes gens appartenant au contingent de la classe 1872, des cantons Tourcoing-nord et Tourcoing-sud, se tiendra le samedi 28 juin, à sept heures du matin pour le canton-Nord et à une heure et demie pour le canton-Sud, à la Mairie.

Les deux cantons de Roubaix seront appelés le 23 juillet, à huit heures du matin et à deux heures de relevée.

Nous lisons dans le *Propagateur* :

« En opposant hier le vote de MM. Lanfrey, Beaussire, Vacherot, Oscar de la Fayette, à celui de MM. Testelin et Deregnaucourt qui ont voté contre les poursuites dans l'affaire Rane, nous demandions « s'il est vrai que M. Lanfrey a refusé la préfecture du Nord qui, d'après le dictionnaire Vapereau, lui avait été offerte par la délégation de Bordeaux. »

« Le *Progrès du Nord* nous répond que « le fait est parfaitement exact. Au commencement de janvier 1871, à la suite de la démission de M. Pierre Legrand, le ministre de l'intérieur fit offrir la préfecture du Nord à M. Lanfrey, qui la refusa. »

« M. Gambetta venait de frapper les Conseils généraux. M. Lanfrey était trop partisan de la vraie liberté, pour se faire l'agent de la dictature. M. Paul Bert fut plus accommodant... et M. Deregnaucourt aussi, qui, entrant dans le cabinet de M. Bert pour protester contre la révocation illégale de M. Descat, maire de Roubaix, en sortit maire de la même ville.

« Ce n'est pas lui qui aurait refusé, comme M. Lanfrey, la préfecture du Nord ! »

La nuit dernière, des douaniers de la brigade de Tourcoing, ont arrêté aux environs de cette ville, un individu nommé Jules Poupart, belge, lequel était nanti de 30 kil. de tabac. Ce fraudeur a contrevenu en outre, à un arrêté d'expulsion.

Demain mercredi, grande ducasse du *Pré-Catelan*, chemin des Mottes, à Tourcoing.

Nous avons mentionné dernièrement les poursuites dont une boulangère de Tourcoing a été l'objet, pour avoir mis en vente vingt pains n'ayant pas le poids légal. La veuve Fremaux, la délinquante, a été condamnée hier à 50 fr. d'amende et aux dépens.

On nous annonce la prochaine arrivée à Roubaix d'une troupe d'artistes dont les principaux sont M. Mameluck et Mlle Tirelirette qui ont obtenu à Paris, au Cirque Napoléon et au Cirque des Champs-Elysées les plus brillants succès. On dit monts et merveilles de ces jeunes écuyers qui débuteront dimanche, sous la direction de M. Bugny, le beau-frère de M. Rancy.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que M. Mameluck et Mlle Tirelirette appartiennent à cette race dont l'un des descendants siége en ce moment à l'Académie française, en la personne de l'honorable M. Littré.

Il y a quelques jours, un M. V. des environs de Lille, achetait un lièvre à une personne qu'il ne connaissait pas, puis envoyait son domestique à Lille chez un charcutier, avec le gibier prohibé pour en faire un pâté. Le domestique déclara le lièvre à l'octroi et parut fort étonné de s'entendre dresser un procès-verbal avec accompagnement de rires bruyants. Aujourd'hui le domestique Jean Lefebvre comparait devant le tribunal correctionnel qui le condamne à 50 fr. d'amende. Le patron a été déclaré civilement responsable. (*Progrès*)

Etat-civil de Roubaix.

MARIAGES DU 23 JUIN.—Casimir Denise, 31 ans, tisserand, et Clémentine Hayette, 20 ans, tisserande. — Charles Plouvier, 22 ans, rattacheur, et Maria Demulder, 26 ans, rattacheuse. — Antoine Odendhal, 23 ans, mouleur en fer, et Maria Vanderelstrate, 21 ans, rattacheuse.—Casimir Lemaire, 23 ans, chaudronnier, et Aurore Houzé, 25 ans, couturière.—Louis Kesteloot, 20 ans, cordonnier, et Marie Vryghem, 18 ans, journalière.—Charles Jonckheere, 31 ans, tisserand, et Thérèse Decaestecker, 27 ans, soigneuse.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 22 JUIN.— François Bardyn, 23 ans, tisserand, et Marie Demuynck, 18 ans, tisserande.— Théophile Brulois, 36 ans, tisserand, et Clara Fleuris, 30 ans, tisserande.— Louis Vermeirsch, 40 ans, tisserand, et Pélagie Neirinck, 39 ans, journalière. — Henri Deryckere, 30 ans, fileur, et Philomène Rossel, 31 ans, journalière.— Antoine Campheyn, 35 ans, mécanicien, et Marie Vilbert, 29 ans, sans profession. — Jean Baptiste Clarisse, 29 ans, ourdisseur, et Coralie Cuignet, 30 ans, rattacheuse. — Jean Defrenne, 29 ans, sans profession, et Félicie Wibaux, 21 ans, sans profession.—Alphonse Descamps, 21 ans, tisserand, et Léocadie Lorez, 22 ans, peigneuse.—Emile Desrumaux, 27 ans, tisserand, et Maria Lemaire, 25 ans, tisserande. —Félix Percq, 21 ans, domestique, et Joséphine Sol, 29 ans, journalière. — Théophile Soudan, 25 ans, tisserand, et Florentine Vandelst, 18 ans, tisserande.—Gustave Vanhaeck, 28 ans, propriétaire, et Victorine Wibaux, 23 ans, sans profession. — Louis Lecomte, 29 ans, négociant en farines, et Julie Lampe, 25 ans, sans profession.— Henri Ternynck, 25 ans, sans profession, et Pauline Masuel, 25 ans, sans profession.

NAISSANCES DU 22 JUIN. — Maria Masure, au Pile. — Zélie Malfait, rue Jacquart.— Henri Desmettre, rue de la Concorde.—Victorine Herteler, rue Vaucanson. — Charles Taillier, au Ruchon.— Charles Dupont, rue Jacquart.—Henri Clapet, rue du Collége. — Zélie Masurel, rue de l'Alouette.—Louis Bot, rue d'Alma.— Delphin Hennau, rue du Fresnoy. — Flore Deborgher, rue de la Perche. — Jeanne Dutrieux, Grande-Rue.

23 JUIN.— Laure Horent, rue de la Croix. — Jeanne Leclercq, rue de la Croix.—Malvina Lampe, à l'Epeule. — Marie Vanhautere, rue de la Concorde. — Marie Vanderbeeken, à l'Epeule.— Catherine Rousseaux, rue de Courtray.— Philomène Vasseur, rue des Longues-Haies. — Louise Couvreur, au Hutin.

DÉCÈS DU 22 JUIN.—Marie Spilers, 3 ans, rue de Flandre.—Isidore Béghin, 43 ans, domestique, à la gare de Roubaix. — Elisa Cardon, 32 ans, repasseuse, rue de la Chaussée.

23 JUIN.— Louis Mazingue, 44 ans, vétérinaire, rue de l'Espérance.—Mélanie Colpaert, 4 mois, rue Bernard.— Jean-Baptiste Lenne, 35 ans, piqueur de grès, rue des Fondeurs.

Etat-civil de Tourcoing.

MARIAGES DU 23 JUIN. — Henri-Désiré-Joseph, Leroy, menuisier, 22 ans, et Sophie-Clémence Leblanc, soigneuse, 29 ans. — Henri-François Wattel, négociant, 34 ans, et Pauline-Sophie Dewever, sans profession, 18 ans.

NAISSANCES DU 21 JUIN. — Mélanie-Camille-Louisa Jourdain, rue Motte. — Désiré Louis Prévost, à la Croix-Rouge.

22 JUIN.— Pierre Decottignies, au Blanc-Seau. — Marie-Antoinette Vanoverschelde, rue de Menin. — Pauline Desurmont à l'Epinette.

23 JUIN Joseph Dujardin, rue des Coulons — Eugénie Basserie, rue de Menin. — Jules-Alphonse Duprez, chemin des Carlières. — Albert-Louis Druz, chemin des Carlières. — Marie Doutreligne, à la Croix-Rouge.

DÉCÈS DU 21 JUIN. — Adèle-Catherine Desmarchelier, 53 ans, Hôtel-Dieu, rue Nationale.

22 JUIN. — Marie Lepers, 1 an, fin de la de la Guerre. — Victor Dubar, 4 mois, sentier de Roncq. — Céline-Marie Deleu, 1 mois, rue du chemin Houpline.

23 JUIN. — Sophie Anastasie Maréchaux 73 ans, au Chemin des Carlieer. — Rosalie Clémentine Joseph Catteau, rue du Mont à Leux. — Rosalie Colette-Marie Mueltiel, 26 ans 7 mois, rue Verte. — Gustave Emile Mahieu, 34 ans, rue des Poutrains. — Marie Catherine Joseph Dutriez, 84 ans, 7 mois à la Marlière. — Julie Françoise Dupont, 17 ans, à l'Hospice générale (rue d'Havré. — 1 mort né.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille MAZINGUE DARAS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur MAURICE-LOUIS-FERDINAND MAZINGUE DARAS, médecin-vétérinaire, décédé à Roubaix, le 22 juin 1873, dans sa quarante-quatrième année, sont priés de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu, et d'assister aux convoi et service solennels qui auront lieu le mercredi 25 juin, à dix heures du matin, en l'église Notre-Dame.

L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Espérance, 54.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille CATTEAU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur EDOUARD-LÉON CATTEAU, décédé à Roubaix, le 24 juin 1873, à l'âge de treize ans et huit mois, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu, et d'assister aux convoi et service solennels qui auront lieu le mercredi 26 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Martin.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nain, 28.

---

dans la distance, au milieu de ses hautes futaies de grands hêtres.

XIV

Il en était encore éloigné d'un quart de lieue environ quand, au détour d'un de ces chemins creux, profondément encaissés et très-couverts, comme on en rencontre un assez grand nombre dans cette portion de la Normandie, il se trouva tout à coup en face de Marthe.

Ni l'un ni l'autre ne s'attendaient à la rencontre, et l'on peut dire que l'étonnement fut le même chez tous deux. Seulement il se traduisit par deux mouvements opposés. L'officier fit un pas en avant, tandis que la jeune fille en fit deux en arrière. Marthe rougit jusque dans ses cheveux ; Octave pâlit légèrement. C'est ainsi que le même sentiment se révèle quelquefois par des manifestations toutes contraires.

Quand même ils l'eussent voulu, et je ne prendrais pas sur moi d'affirmer qu'ils le voulaient, il leur eût été à peu près impossible de s'éviter. Ils n'essayèrent point. Une seconde peut-être, ils se regardèrent sans parler.

Marthe pouvait bien être embarrassée : elle ne pouvait être gauche. Dans la façon dont elle répondit au salut, très-affable d'ailleurs et très-prévenant, de M. de Kergor, il y eut un mélange de politesse et de réserve, de déférence et de dignité, qui ne pouvait point échapper à l'esprit observateur du vicomte.

Elle laissait clairement voir qu'elle savait bien où était sa place, et qu'elle y restait, sans être tentée d'oublier la distance qui les séparait l'un de l'autre, et que n'avait pu supprimer la fortuite intimité d'une fête.

Le lendemain de ces rapprochements de hasard, qui mêlent toutes les conditions et confondent tous les rangs, est-ce que l'on ne se retrouve pas aussi éloignés les uns des autres que la veille ?

Le vicomte, en ce moment, n'eût certes pas demandé mieux que de se montrer beaucoup moins formaliste.

— Bonsoir, mademoiselle, dit-il à Marthe, en lui tendant la main que celle-ci ne prit pas. Vous n'êtes pas trop fatiguée de votre soirée d'hier ?

— Oh ! non ; je ne me fatigue jamais quand je m'amuse ! répondit Marthe, avec une vivacité pleine d'enjouement.

— Vous vous êtes donc amusée ?

— Oui, certainement, beaucoup ! dit-elle avec cet air de franchise qui ne la quittait jamais.

Octave reprit :

— Je suis heureux du hasard qui m'a permis de vous rencontrer cette après-midi... J'avoue que je le désirais beaucoup.... mais je ne l'espérais guères.

— Pour moi, monsieur, répondit Marthe, qui, instinctivement, baissa un peu la voix, je ne l'espérais pas du tout ; je croyais vous avoir entendu dire que vous deviez repartir ce matin pour Cherbourg. Je m'étais donc trompée ?

— Non, mademoiselle ! je devais, en effet, partir ce matin, répliqua l'officier, en fixant sur la jeune fille un regard singulièrement expressif. Mais je vous ai vue... et je ne pars pas !

Les mains de Marthe eurent un léger tremblement, ses lèvres frémirent, et de rouge qu'elle était tout à l'heure, elle devint subitement pâle, et se tut. Puis, relevant la tête brusquement, et regardant M. de Kergor bien en face :

— Ce n'est cependant pas pour moi que vous restez, j'imagine ? fit-elle avec un étonnement qui, peut-être, n'était point exempt de quelque hauteur, car il y a dans la femme droite et loyale certaines cordes que l'on ne fait pas impunément vibrer.

— Eh ! quand ce serait pour vous, en effet ? reprit M. de Kergor, avec une certaine grâce insinuante, seriez-vous assez ingrate pour vous en fâcher ?

Je suis assez ingrate de ma nature ; ne vous y fiez pas ! répliqua Marthe, en essayant de sourire... Quant à me fâcher ? non ! une chose m'en empêche... Je ne vous crois pas !

Vous avez tort, dit Octave ; oui en vérité, vous avez tort !

Pour toute réponse, elle secoua sa tête brune et mutine, et, faisant une courte révérence :

— Adieu, monsieur, dit-elle ; on dîne à six heures au château. Il ne faut pas faire attendre M. le marquis.

Louis ENAULT.

La suite au prochain numéro.